

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 23 (1938)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50 ;
abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Frédéric Guillaume Raiffeisen

né le 30 mars 1818 - décédé le 11 mars 1888

A l'occasion du 50^{me} anniversaire de sa mort

Le 11 mars prochain sera commémoré partout le 50^{me} anniversaire de la mort du grand philanthrope allemand qui, le premier, énonça l'idée de l'application du mutualisme dans le domaine du crédit rural et fonda l'œuvre bénie qui aujourd'hui exerce son action bienfaisante dans tous les pays du monde.

La communauté raiffeiseniste suisse adressera aussi ce jour-là une pensée de profonde reconnaissance et un hommage à la mémoire de ce grand bienfaiteur de l'humanité.

F. G. Raiffeisen naquit le 30 mars 1818, dans le village de Hamm, en Prusse rhénane. Dans ses jeunes années, il apprit à connaître et à apprécier la valeur de la vie à la campagne pour la santé physique et spirituelle, ce qu'il conserva avec sa foi en Dieu comme le bien le plus précieux à travers la vie. Lorsque le jeune Raiffeisen dut choisir un état, il devint soldat. Mais à l'âge de 25 ans, une maladie des yeux obligea l'aspirant officier d'artillerie à abandonner la carrière militaire. Raiffeisen obtint alors une place dans l'administration civile et fut élevé au poste de bourgmestre. Ses fonctions le mirent en relations constantes avec le peuple. Il eut l'occasion d'apprendre à connaître le caractère et les qualités du peuple, et son cœur ardent et sensible le poussa à rechercher les moyens de lui venir en aide.

Le premier champ d'activité de Raiffeisen comme bourgmestre fut la circonscription de Weyerbusch où il s'efforça d'exercer une activité féconde. La famine ravageait alors les campagnes. Pour venir en aide aux paysans, Raiffeisen fonda sa première institution d'entraide sous forme d'une société de consommation qui importa du blé, ins-



talla une boulangerie et distribua le pain aux nécessiteux à titre de prêt. En 1848, Raiffeisen passa dans la circonscription de Flammersfeld, et en 1852, il fut transféré à Heddsdorf près de Neuvied. Désireux d'améliorer la situation des campagnards dans la misère qui étaient la proie des usuriers, Raiffeisen groupa les paysans entre eux et fonda à Flammersfeld et à Heddsdorf, en 1849 et 1854, deux sociétés de secours pour les nécessiteux. Un des buts de ces sociétés était d'offrir aux agriculteurs sans ressources des prêts à des conditions favorables.

En 1861, les habitants d'Anhausen créèrent une Caisse de crédit à responsabilité solidaire illimitée des sociétaires ; ce fut là l'origine du système Raiffeisen tel qu'il est actuellement pratiqué. En 1866, Raiffeisen publia son célèbre ouvrage sur le crédit agricole, puis malade et presque aveugle il se

voua entièrement à son apostolat. Il mourut le 11 mars 1888, après une vie de travail extrêmement riche et abondamment bénie pour ses contemporains et pour la prospérité.

Aucun pionnier du mouvement coopératif ne saurait égaler F. G. Raiffeisen en ce qui concerne l'originalité des idées et des principes qu'il a énoncés. Le système de ses Caisses d'épargne et de prêt est aujourd'hui universellement connu et imité. Comme l'a dit fort justement un de ses nécrologues le nom de Raiffeisen occupe une place à part au sein du mouvement coopératif ; il incarne une idée d'association et de coopération. Raiffeisen est unique dans l'histoire économique pour avoir exprimé avec une pareille sincérité que l'action économique n'est qu'un moyen devant servir à protéger et à développer la vie morale et spirituelle. Ce sont cette noble pensée et cette haute valeur morale des buts de son activité coopérative qui ont gagné à sa cause les meilleures et les plus nobles natures. C'est cela qui allume toujours de nouveaux foyers et donne toujours de nouvelles preuves de son ancienne force. Renfermant en lui tout ce que l'association coopérative rurale implique de valeur sociale, morale et spirituelle, le nom de Raiffeisen s'est étendu bien au-delà des frontières d'Allemagne et nous trouvons aujourd'hui des Caisses Raiffeisen dans tous les pays, non seulement de langue allemande, mais aussi chez les peuples de race latine et slave de l'Europe et dans les autres parties de la terre, aux Indes, au Japon, en Argentine, au Mexique etc. Partout dans le monde où une classe paysanne gémit dans une situation économique difficile, le nom de Raiffeisen retentit pour annoncer la venue d'un état de choses meilleur...

Contrôle des Sociétés

On ne saurait assez insister sur l'importance d'un bon contrôle et d'une revision efficace dans les sociétés coopératives agricoles. Aussi tenons-nous à reproduire et à donner ainsi également dans nos milieux une large publicité à l'excellent article que publie à ce sujet dans la « Terre vaudoise » M. H. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture à Lausanne :

Les associations et sociétés coopératives agricoles sont très nombreuses. Les comptes et la gestion de chacune d'elles doivent être soumis à la vérification annuelle. Cette activité est exercée par une commission composée dans la règle de trois membres nommés par l'assemblée générale.

Pour les associations ne poursuivant pas de but commercial, le contrôle est facile. Par contre, pour les sociétés ayant un chiffre d'affaire quelque peu important, la vérification des comptes et de la gestion présente des difficultés. Celles-ci sont d'autant plus grandes que souvent les contrôleurs ne possèdent aucune connaissance de comptabilité. Les sociétés ont cherché à y remédier en faisant renouveler la commission par tiers ; ainsi, chaque membre fonctionne au moins trois années successivement et parfois quatre, en étant appelé tout d'abord comme suppléant. La première année compte comme temps d'initiation.

Pour les organisations accusant un commerce important, il est recommandable de faire appel régulièrement ou tous les trois ou quatre ans, outre la commission, à un office fiduciaire ou à un spécialiste. Cette collaboration est indiquée également pour les petites sociétés dont les livres ne sont pas tenus par un comptable qualifié.

D'après le code des obligations révisé, l'organe de contrôle doit à la fois vérifier les comptes et la gestion de la Société coopérative. Ces deux choses quoique en étroite corrélation, sont distinctes.

Le travail de la commission ne se limite pas à pointer les pièces justificatives des recettes et dépenses avec le livre de caisse ; il comporte aussi l'examen du compte d'exploitation (compte de profits et pertes) du bilan et la vérification de la relation des chiffres entre ces différents comptes et livres. Nous rendons les intéressés attentifs à la nécessité, souvent ignorée, de vérifier les prix et les quantités de marchandises figurant à l'inventaire puis les titres et les autres pièces composant les créances de la Société.

Les contrôleurs ne manqueront pas de donner un coup d'œil au registre des sociétaires et au livre des créanciers et débiteurs. Ce dernier livre fait trop souvent défaut dans les organisations agricoles. Les contrôleurs se renseigneront d'une part si les inscriptions vis-à-vis du registre du commerce sont à jour et d'autre part, si les dispositions statutaires et règlements de la société ont été bien appliqués au cours du dernier exercice.

D'après l'art. 908 du code des obligations, les contrôleurs soumettent à l'assemblée générale un rapport écrit avec des propositions.

Les charges d'une commission de contrôle doivent être assumées sérieusement. Le contrôle est un des piliers sur lequel repose la vitalité des organisations agricoles. Celles-ci rendront d'autant plus de services aux paysans qu'elles seront bien administrées. Indulgence exagérée et négligence, conduisent les sociétés comme les individus sur la pente et finalement à la ruine.

Le contrôle sévère, non seulement à la lettre mais dans l'esprit, des Caisses de crédit mutuel, système Raiffeisen, affiliées à l'Union suisse dont le siège est à St-Gall, a permis à celles-ci de surmonter les difficultés incohérentes à la période actuelle et de contribuer à leur développement réjouissant. Ce service de contrôle peut être cité en exemple. Il nous apporte la preuve de ce que nous avons avancé ci-dessus, soit :

Le contrôle sérieux et compétent des sociétés est un des piliers sur lesquels repose leur vitalité.

Les Caisses Raiffeisen sont en relations suivies avec presque toutes les associations et sociétés coopératives des villages où elles exercent leur activité.

Depuis longtemps déjà, sous l'impulsion de l'Office de revision de l'Union, les Caisses Raiffeisen travaillent systématiquement en vue d'une bonne organisation et d'une saine administration des diverses sociétés coopératives qu'elles financent ou soutiennent d'une manière ou de l'autre. Lors des revisions, un relevé des comptes annuels de ces sociétés est réclamé et soumis à une critique objective et partout où le bilan dénote des insuffisances comptables ou des situations anormales, des démarches sont faites auprès des organes responsables en vue d'aboutir à l'amélioration utile ou à l'assainissement nécessaire.

Les dirigeants des Caisses Raiffeisen montreront en conséquence toute la compréhension voulue pour l'appel que lance le distingué secrétaire agricole vaudois en vue d'une meilleure organisation et d'un bon contrôle des sociétés coopératives et ils se feront certainement un devoir tout particulier de soutenir cette louable initiative. Ils ont de nombreuses possibilités de le faire, soit parce que leur Caisse Raiffeisen aide financièrement ces sociétés et se doit par conséquent de veiller à leur bonne administration, soit parce qu'ils sont personnellement membres de ces sociétés et siègent fréquemment dans les organes d'administration ou de contrôle.

Notre pays possède un nombre considérable d'associations et sociétés coopératives agricoles de toutes sortes : sociétés d'agriculture, moulins agricoles, sociétés de laiterie et de fromagerie, syndicats d'alpage et d'élevage,

balloirs à grains, sociétés vinicoles, sociétés de consommation, etc., etc.

La majeure partie de ces sociétés coopératives diverses sont certainement normalement gérées et satisfont tant bien que mal à leur mission, encore que leur activité commerciale et leurs méthodes de travail soient susceptibles souvent de perfectionnement. Malheureusement, nombreuses sont aussi les sociétés dont l'administration est notoirement insuffisante et qui se trouvent dans une situation précaire qui nécessiterait une réorganisation fondamentale. On rencontre en effet combien de sociétés coopératives qui plient sous le poids de charges immobilières écrasantes ou qui traînent à leur remorque, comme le forçat son boulet, des stocks de marchandises et des crédits en souffrance considérables.

Disons en passant que beaucoup de sociétés coopératives se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile parce qu'elles ont trouvé à emprunter avec trop de facilité. Combien de banques ont accordé en effet, sur la base de la responsabilité illimitée ou le cautionnement des sociétaires, tous les crédits que sollicitaient les sociétés coopératives sans exiger seulement la production d'un bilan et sans prévoir un plan rationnel de travail et d'amortissement. Les emprunts dans le public par l'émission d'obligations ne se sont également pas toujours révélés rationnels pour les petites associations agricoles. Toutes ces facilités d'emprunter ont naturellement poussé souvent certaines sociétés à s'engager au-dessus de leurs possibilités, à faire des achats et des constructions trop onéreux, à faire des stocks de marchandises et des crédits exagérés.

Le crédit agricole ne s'accorde pas comme le crédit commercial. Tout distributeur de crédit agricole a le devoir de se renseigner tout d'abord sur le but des emprunts sollicités et de surveiller ensuite l'emploi des fonds et l'amortissement rationnel de la dette contractée. Cela est nécessaire non seulement pour les prêts aux particuliers mais encore et surtout aussi pour les avances aux sociétés et corporations. L'établissement financier qui accorde un crédit à une société coopérative agricole doit exercer sur cette dernière une surveillance constante et veiller en particulier à ce que sa base juridique soit saine, à ce que le bilan soit régulièrement dressé, à ce qu'un plan d'amortissement des dettes soit toujours prévu et rigoureusement observé. En agissant ainsi, le créancier contribuera déjà puissamment à la bon-

ne marche des sociétés, au développement et à la prospérité de la coopération agricole. Il permettra aux sociétés avec des charges immobilières de se libérer petit à petit de leurs engagements ; il empêchera que des arriérés considérables ne se produisent dans les comptes, et il encouragera l'établissement de budgets toujours sains.

Le créancier qui croit pouvoir se dispenser de cette surveillance sous le prétexte que son crédit est bien garanti par la responsabilité illimitée ou le cautionnement des sociétaires encoure une lourde responsabilité et pourrait bien un beau jour aller au devant de certaines difficultés. La responsabilité illimitée qui est en soi une admirable chose est devenue trop souvent un oreiller de paresse et de négligence. Dans les sociétés coopératives nécessitant l'emploi de capitaux importants cette responsabilité illimitée devrait en particulier toujours être complétée par la souscription d'un **capital social** (parts d'affaires) d'un montant approprié. Le manque de tout capital social est souvent un important défaut d'organisation de nos coopératives agricoles.

Une faiblesse du système coopératif agricole en Suisse est certainement sa dispersion et le défaut de Fédérations générales avec une organisation de revision adéquate coordonnant l'activité des diverses sociétés locales. L'histoire enseigne que la coopération agricole n'est en effet vraiment féconde qu'exercée dans le cadre d'une organisation générale effectuant la direction supérieure, contrôlant l'organisation et l'activité de chaque membre et assurant la défense générale des intérêts bien entendus des coopératives et de l'économie générale.

C'est là ce qui se pratique à l'étranger et tout spécialement dans les pays neufs où la loi oblige souvent toutes les sociétés coopératives agricoles à faire partie d'une Fédération ou d'une société de revision.

Des organisations semblables existent déjà en Suisse, par exemple chez les Caisses Raiffeisen, à la Fédération des syndicats agricoles de la Suisse orientale (Volg) à Winterthour, à l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation, etc., etc.

M. Blanc nous a fait l'honneur, dans son article, de citer en exemple, le contrôle sévère, non seulement à la lettre mais dans l'esprit des Caisses Raiffeisen.

Ces résultats favorables ont été obtenus grâce à l'association de toutes les Caisses Raiffeisen en une Union nationale forte et grâce à la franche col-

laboration et au bon esprit coopératif qui ont toujours présidé aux relations entre les organes des Caisses locales et l'Office central chargé des revisions. L'unification des méthodes de travail a également énormément facilité la bonne administration, le contrôle et le développement sain des Caisses affiliées et du mouvement raiffeiseniste suisse tout entier. Toutes les Caisses Raiffeisen tiennent une même comptabilité, utilisent les mêmes livres et les mêmes formulaires. Les organes d'administration et de contrôle ont à leur disposition des manuels et des guides pratiques qui leur permettent de remplir leurs fonctions de manière rationnelle avec un maximum de précision et de sûreté. Sur la base de cette forte organisation fondamentale, l'Office de revision a pu instruire les dirigeants et déployer systématiquement ses efforts pour perfectionner l'administration, pour prévenir les fautes, les irrégularités, le laisser-aller, la négligence. L'instance de revision ne s'est pas seulement bornée à constater et à critiquer comme le font ordinairement les sociétés fiduciaires privées, mais elle a considéré également de son devoir d'aider, d'encourager, d'instruire les coopératives locales en ayant toujours en vue la défense des intérêts des sociétaires, l'observation fidèle des principes coopératifs et le progrès et la prospérité constante des Caisses affiliées et de l'ensemble du mouvement. Les reviseurs se sont montrés des amis et des conseillers sincères ; ils ont aussi su être des juges sévères là où c'était nécessaire.

Le résultat de tout ce travail de longue haleine se manifeste aujourd'hui dans le degré de perfectionnement et la robustesse des organisations Raiffeisen et par le fait que rares sont les autres organisations coopératives qui déploient autant d'entrain et d'enthousiasme pour la réalisation du but commun.

Ce que les Caisses Raiffeisen ont obtenu dans ce domaine, les autres sociétés coopératives et associations agricoles pourraient fort bien le réaliser aussi. **Pour cela il suffirait que les Fédérations agricoles, les Unions de paysans, les Chambres d'agriculture, constituent dans leur sein ou se réunissent pour instituer une société générale de revision qui serait chargée du contrôle général professionnel des sociétés coopératives agricoles.** Une semblable institution autonome réaliserait l'organisation technique et l'aide judiciaire à accorder aux coopératives ; elle pourrait unifier et perfectionner les méthodes de travail, coordonner les efforts

qui actuellement se dispersent inutilement, défendre les intérêts coopératifs en général, améliorer les rapports entre les coopératives, vulgariser et populariser davantage encore dans nos campagnes le véritable esprit coopératif. Nous basant sur les expériences faites et les résultats obtenus dans ce domaine par les Caisses Raiffeisen nous avons la conviction qu'une semblable société générale de revision pour les sociétés coopératives donnerait un essor nouveau au mouvement coopératif agricole suisse et augmenterait considérablement sa capacité d'action tout en procurant une plus grande sécurité à ses adhérents et à l'économie générale. Les expériences faites à l'étranger dans ce domaine prouvent aussi que c'est dans un semblable travail commun réalisé d'après des méthodes éprouvées que résident la force et l'importance de la coopération agricole.

Les coopératives agricoles ont encore des possibilités immenses et une capacité d'action qu'il importerait à l'heure actuelle de mettre pleinement en valeur. Leurs dirigeants et leurs sociétaires sont tous remplis de bonne volonté. Ils ne demanderaient certainement qu'à collaborer à toute action qui serait entreprise dans ce but. Mais, ce qui manque à la plupart de nos associations agricoles pour faire du bon travail c'est l'instruction, c'est le véritable esprit coopératif et la pratique des affaires, le contact avec un organe qui les instruit, les conseille et si c'est nécessaire même ordonne les réformes nécessaires pour éviter des difficultés et des pertes dans les époques de changements et de transferts économiques dont la période actuelle de crise générale agricole est riche. La revision est un besoin naturel des coopératives agricoles. L'action en manière de revision est considérable chez elles. En entrant en contact sur place avec les fonctionnaires et les membres des coopératives à la campagne une instance de revision neutre et autonome peut propager utilement la véritable conception de l'idée et du travail coopératifs. Grâce à ses efforts systématiquement déployés dans le sens de l'éducation des dirigeants des sections locales, elle réussit à améliorer considérablement la situation et l'activité des coopératives les plus arriérées, de même qu'elle peut transformer et gagner à l'idée coopérative des villages et des districts entiers.

A l'heure actuelle où il est de plus en plus difficile à l'Etat d'aider l'agriculture, il serait bon que nos chefs agricoles et nos diverses associations ru-

rales prêtassent une attention toute particulière au rôle de tout premier plan que joue la révision dans le mouvement coopératif. L'institution d'une Chambre coopérative générale de révision serait certainement une chose facile à réaliser. Elle constituerait alors un premier pas vers la réglementation légale dans ce domaine, que le législateur eût été certainement bien inspiré d'introduire déjà lors de la dernière révision du code fédéral des obligations.

Fribourg renonce à élaborer une nouvelle loi spéciale concernant la protection de l'épargne

Usant de la faculté que lui conférait le code civil le canton de Fribourg avait promulgué en 1928 un arrêté concernant le contrôle des établissements d'épargne.

La loi fédérale sur les banques de 1934 ayant assuré la protection de l'épargne sur le terrain fédéral, les arrêtés cantonaux devenaient superflus. Toutefois la loi fédérale avait encore, par excès de traditionalisme, laissé aux cantons le droit de promulguer certaines mesures complémentaires.

Mais il va sans dire que presque tous les cantons suisses avaient considéré d'emblée la réglementation intervenue sur le terrain fédéral comme absolument suffisante pour assurer une protection efficace de la petite épargne. St-Gall, Argovie, Soleure, Obwald, etc., qui possédaient antérieurement des lois spéciales sur l'épargne, les avaient abolies purement et simplement. Aucun autre canton romand ne songeait à émettre une semblable loi.

Sur la proposition de M. le conseiller d'Etat Chatton, directeur des finances, le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg présenta néanmoins au Grand Conseil, le 22 octobre 1937, un projet de nouvelle loi cantonale sur l'épargne. Cette loi prévoyait que les établissements financiers seraient tenus de fournir encore une garantie spéciale pour les dépôts d'épargne pourtant déjà privilégiés par la loi fédérale, de tenir un registre spécial de ces garanties, de présenter annuellement des rapports spéciaux à la direction des finances. Outre cela, le Conseil d'Etat se réservait le droit, malgré la révision obligatoire conformément à la loi fédérale, de faire procéder à des inspections spéciales aux frais des établissements intéressés, ce qui aurait donné à l'Etat un droit permanent de contrôle et de regard dans les affaires des établissements financiers privés et dans celles de leur clientèle.

Lors de la première lecture par le Grand Conseil, en octobre dernier, le projet du gouvernement s'était heurté déjà à une très vive opposition et sur l'intervention de M. Ackermann, député, directeur du Crédit Gruyérien à Bulle, la discussion et le vote définitif du projet gouvernemental avaient été finalement renvoyé à la session de février 1938.

Entre temps, la question fut discutée aussi de façon approfondie au sein des comités des deux Fédérations fribourgeoises des Caisses Raiffeisen. On a reconnu à cette occasion que la loi fédérale sur les banques assurant, de l'avis même des experts en la matière et du Conseil fédéral, une protection absolument suffisante de l'épargne, une loi cantonale complémentaire n'avait pas de raison d'être, qu'elle compliquait inutilement les affaires et instituait un formalisme superflu sans aucun effet pratique. Une campagne fut entreprise pour renseigner les milieux intéressés sur la portée de cette loi formaliste et étatiste et sur son inutilité au point de vue pratique.

Aussi, attendait-on partout avec impatience la session du Grand Conseil de février où le projet devait être discuté et soumis au vote.

Or, le premier jour de la session, coup de théâtre ! On apprenait que le Gouvernement abdiquait sans combat. Le 2 février, M. le conseiller d'Etat Chatton déclarait officiellement au Grand Conseil qu'ensuite des objections diverses qui avaient été formulées au sein du Grand Conseil et en divers milieux, le Conseil d'Etat avait décidé de retirer le projet de loi concernant la protection de l'épargne.

En ce qui concerne l'épargne le canton de Fribourg ne connaîtra donc dorénavant comme presque tous les autres cantons, que les dispositions à ce sujet de l'art. 15 de la loi fédérale sur les banques. L'épargne jouira ainsi d'une protection large et suffisante et les Caisses Raiffeisen ainsi que tous les autres établissements d'épargne seront préservés de cette loi spéciale qui aurait non seulement institué un formalisme tracassier et superflu mais placé encore les établissements financiers privés sous le contrôle direct de l'Etat.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Le marché suisse de l'argent accuse toujours une extraordinaire abondance de disponibilités et de capitaux. Les dépôts en compte à vue sans intérêt à la Banque nationale suisse atteignent au

25 février la somme fantastique de 2 milliards de francs. Les mesures envisagées par les banques pour refouler les capitaux étrangers ne semblent pas avoir eu un grand succès pratique.

Les capitaux sont particulièrement abondants chez les grandes banques. Mais les banques cantonales regorgent aussi d'argent, dont elles n'ont pas emploi. Elles ont non seulement baissé fortement le taux de leurs obligations à 3 %, 2 ½ % mais elles n'acceptent plus de nouveaux dépôts que pour des montants limités. Voici, à titre indicatif, quelques taux en vigueur dans les banques cantonales :

En Valais la Banque cantonale paie 3 % aux dépôts d'épargne jusqu'à Fr. 5000.— et 2 ½ % pour les carnets d'épargne dont le montant dépasse ce chiffre.

Le cartel des banques du canton de Fribourg (comprenant notamment la Banque de l'Etat, la Caisse hypothécaire et la Banque Populaire suisse) a ramené le taux de l'épargne à 2 ½ % pour les déposants qui habitent le canton, à 2 % pour les déposants qui habitent la Suisse et à 1 ½ % pour les déposants étrangers.

A Neuchâtel la Banque cantonale a baissé également ses taux et offre actuellement 3 % pour les dépôts jusqu'à Fr. 5000.—, 2 ½ % de 5 à 10.000.—, 2 ½ % de 10 à 20.000.— et 2 % au-dessus de 20.000 francs.

Dans le canton de Vaud, la Banque cantonale a réduit à 2 ½ % le taux de ses carnets de dépôts. La Caisse d'épargne cantonale vaudoise connaît toujours le taux de 3 %, mais le montant des dépôts a été limité temporairement. Il est bien évident qu'une baisse du taux devra intervenir chez elle aussi, mais dans le canton de Vaud, une telle mesure ne peut être prise en dernier ressort que par le Grand Conseil.

Quant aux banques cantonales de la Suisse allemande elles ne paient également plus que 2 ¾ % et 2 ½ % aux dépôts d'épargne tout en ne les acceptant que pour des montants limités.

Les banques ont fait aussi dernièrement des communications concernant le taux débiteur. D'un peu partout, on annonce la réduction à 3 ¾ % du taux des hypothèques en premier rang pour le cours de l'année. La baisse ne peut intervenir que lentement car les banques ont encore des quantités considérables d'obligations ou avance des Centrales de lettres de gage à taux élevés et des sommes d'argent importantes sans emploi. En communiquant la baisse du taux d'épargne à 2 ½ %, le cartel des banques fribourgeoises annonce que toutes les hypothèques premier rang bénéficieront du 4 % net, les taux des autres créances, soit accredités hypothécaires avec cautionnements, crédits commerciaux et prêts sur l'engagement de bétail varieront de 4 ½ % à 5 ½ %. Le Crédit foncier vaudois a décidé d'abaisser à 3 % le taux des prêts hypothécaires agricoles et urbains dès le

30 juin prochain. La plupart des importantes banques cantonales de la Suisse orientale et centrale (Zurich, St-Gall, Thurgovie, etc.) ont réduit aussi à 3 1/2 % le taux hypothécaire soit pour le 30 juin soit pour le mois d'août prochain.

Les capitaux refoulés par les grandes banques et les banques cantonales cherchent de plus en plus à trouver à se placer dans les petits établissements et aussi dans les Caisses Raiffeisen. Le bilan de la Caisse centrale a passé de 50,3 à 64,3 millions de francs en 1937 et au cours de la nouvelle année l'afflux de capitaux des Caisses affiliées se poursuit encore. Cette situation rendait une adaptation des taux d'intérêts absolument inévitable, la Caisse centrale ne pouvant pas, comme le font les banques, refuser aux Caisses d'accepter leurs disponibilités. La Caisse centrale bonifie dès le 1er janvier 2 % en compte courant et 2 1/4 à 3 % en comptes à terme. Des taux de faveur sont accordés aux jeunes caisses.

Les Caisses Raiffeisen doivent aussi bien adapter leurs taux créanciers aux conditions actuelles du marché de l'argent.

Pour les obligations on prévoira le 3 %, au maximum 3 1/2 % pour les placements à longs termes. En **caisse d'épargne**, le taux sera réduit à 3 % et il ne sera concédé qu'aux dépôts jusqu'à Fr. 5000.—, les carnets dont le montant excède cette somme ne recevant alors plus que 2 1/4 évent. 2 1/2 %. En **compte courant** un taux de 2 % moins la commission usuelle est suffisant. Enfin, les Caisses feront bien de **repousser** aussi les **capitaux** importants dont elles n'ont pas emploi direct qui viennent **du dehors**, ou qui sont offerts par des inconnus. **Pour bien remplir sa mission économique et sociale la Caisse doit être réservée aujourd'hui avant tout aux sociétaires et aux épargnants de la localité.**

En ce qui concerne les taux débiteurs, une baisse pourra être envisagée dans le courant de cette année non seulement pour les prêts hypothécaires en premier rang mais également pour les autres catégories de prêts. Mais la baisse ne devra pas être prématurée; la plupart des Caisses ont dans leur bilan des lots très importants d'obligations auxquelles elles doivent payer encore 4 1/4, 4, 3 1/2 % d'intérêt; le rendement des disponibilités fléchira aussi à l'avenir. Une bonne adaptation des taux créanciers permet cependant déjà d'appliquer un taux de 4 % aux prêts hypothécaires premier rang (3 1/2 % pour cent pourra être envisagé pour la seconde moitié de l'année), 4 1/4 %

à 4 1/2 % pour les prêts en second rang avec garanties complémentaires, et les prêts sur cautions. Pour les avances en compte courant, on peut envisager ces mêmes taux plus la commission usuelle de 1/2 % par semestre.

Les taux tant débiteurs que créanciers ont atteint ainsi le niveau le plus bas qui ait été enregistré jusqu'ici dans les annales financières du pays. Il n'est pas désirable qu'une baisse plus accentuée se fasse encore, car elle serait alors préjudiciable tant au point de vue économique qu'au point de vue social. Des taux débiteurs trop bas provoquent toujours l'augmentation du prix des terres et le surendettement. D'autre part, si l'on veut également maintenir l'esprit d'épargne qui est le nerf de résistance et le baromètre économique de la nation, il faudra continuer à bonifier un intérêt tant soit peu équitable en caisse d'épargne.

L'afflux de capitaux ne doit également à aucun prix engager les Caisses à diminuer de prudence dans la distribution du crédit, ou à se montrer moins exigeantes que par le passé en ce qui concerne l'amortissement systématique des dettes.

Le Raiffeisenisme poursuit sa marche

L'hiver est la saison propice à la fondation de nouvelles Caisses Raiffeisen.

La semence raiffeiseniste que des hommes dévoués répandent dans le pays rencontre partout du terrain fertile où elle germe et où elle croît rapidement en plantes vigoureuses.

A Neuchâtel, la population agricole montre de plus en plus d'intérêt pour ces institutions d'entraide villageoise et il n'y a actuellement pour ainsi dire pas de réunions agricoles où il n'en soit pas question. Des pionniers de la cause sont partout à l'œuvre et font connaître les idées et les principes de Raiffeisen. La suppression par la Banque cantonale de nombreuses agences à la campagne pousse aussi les villages à fonder une Caisse Raiffeisen afin que la population puisse continuer à traiter ses affaires financières courantes sur place. Signalons également que M. Heuberger, secrétaire de l'Union, a été appelé à donner aux élèves de l'Ecole d'agriculture de Cernier un cours sur la Caisse Raiffeisen et sur son fonctionnement pratique.

En janvier dernier, après des conférences données par M. le professeur Sandoz de l'Ecole de Cernier et M. Bücheler, reviseur de l'Union, une Caisse s'est constituée à la **Côte-aux-Fées** et a déjà commencé son activité.

Ensuite de démarches et d'une conférence faite par le très actif caissier de Brot-Plamboz, M. Marcel Perrenoud, une Caisse se fondera certainement aussi à **La Chaux-du-Milieu**.

Depuis longtemps, la question de la formation d'une Caisse était agitée aussi à **La Sagne**. Le Syndicat d'élevage de cette localité, présidé par M. Ch. Botteron, prit l'initiative de faire donner le 9 février une conférence sur ce sujet de toute actualité. C'est ainsi que M. Pierre Urfer, vétérinaire à Fontainemelon et M. Bertrand Perrenoud, caissier de Coffrane, firent ressortir devant un nombreux auditoire les caractéristiques attrayantes du système des coopératives d'épargne et de prêt Raiffeisen. L'assemblée se montra favorable en principe à la fondation d'une Caisse et un Comité d'étude fut immédiatement constitué. Celui-ci fit de la bonne besogne et le 23 février se tenait déjà l'assemblée générale constitutive.

Une conférence donnée à **Lignières** le 23 février par M. Bücheler, reviseur de l'Union, donnera naissance aussi à une Caisse dans cette localité.

Les 4 et 5 décembre 1937, avait lieu à Orvin, dans le **Jura bernois**, un Camp de jeunes paysans organisé sous les auspices des Unions chrétiennes. Comme lors des camps semblables de la Sagne, des conférences furent données à cette occasion sur divers sujets agricoles. M. Pierre Urfer parla en particulier de « L'effort personnel et de l'effort de solidarité dans la vie du paysan d'aujourd'hui ». La question des Caisses Raiffeisen fut vivement commentée et M. Urfer sut intéresser et enthousiasmer son auditoire pour cette question. Le premier résultat concret de cette manifestation a été la constitution d'une Caisse à **Orvin** même, le 19 février, à la suite d'une conférence donnée par M. Heuberger, secrétaire de l'Union.

Devant ce bel enthousiasme et cet élan des paysans jurassiens et neuchâtelois, on est surpris de constater la passivité que manifeste aujourd'hui dans ce domaine la population agricole des autres cantons. Si ces cantons possèdent déjà tous un nombre respectable de Caisses, il y a cependant possibilité chez eux aussi de multiplier ces institutions d'entraide dans le domaine de l'épargne et du crédit. Qu'on se mette à l'œuvre donc!

En Suisse allemande, l'idée raiffeiseniste progresse aussi partout. Les syndicats locaux ou sociétés d'agriculture sentent toujours plus le besoin de faire exposer devant leurs membres cette question de toute actualité. On fait ap-

pel à ces occasions au Bureau de l'Union qui délègue des conférenciers expérimentés. C'est à l'issue de semblables réunions que des Caisses se sont constituées dernièrement à **Beggingen**, dans le canton de Schaffhouse, à **Zuffikon**, dans le canton d'Argovie, à **Schwanden**, dans l'Oberland bernois et à **Homburg**, dans le canton de Thurgovie, le village natal du pionnier raiffeiseniste suisse **TRABER**.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

MOLONDIN (Vaud).

Le 21 février, la Caisse de Molondin, l'une des plus anciennes du canton, tenait son assemblée générale annuelle et commémorait en même temps le 30^{me} anniversaire de son existence.

Une assistance particulièrement nombreuse de 90 sociétaires était réunie à l'heure fixée dans la salle communale où étaient affichés plusieurs planches et graphiques illustrant l'activité féconde exercée jusqu'ici par cette banque villageoise.

M. *Auguste Vallon*, qui depuis 15 ans occupe avec distinction le poste de président, ouvrit la séance par des mots de bienvenue à l'assistance et en particulier au représentant de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel et de la presse. Après la lecture du procès-verbal par M. *Viennet*, secrétaire, le caissier, M. *Golay*, explique les comptes de 1937 présentant les chiffres principaux suivants :

Roulement Fr. 2.27 millions ; bilan Fr. 1.324.265.75 ; bénéfice Fr. 4191.10 qui porte les réserves à Fr. 58.145.95. Puis le président présente un rapport succinct sur l'exercice écoulé ainsi que sur les 30 ans d'activité de la Caisse. En 30 ans, le roulement a atteint 65 millions en 53.371 opérations. Le comité de direction a tenu 596 séances, le conseil de surveillance 169. Les rapporteurs termineront par un hommage bien mérité à l'adresse du caissier M. *Golay* qui est à la brèche dès le début et par des remerciements à l'adresse de l'Union suisse dont la Caisse a toujours fait partie.

M. *Baatard* présente le rapport du conseil de surveillance ; il releva la bonne administration de la Caisse qui rend des services toujours plus appréciables et qui grâce à son bon fonds de réserve peut appliquer des taux excessivement avantageux. Le rapporteur fit ressortir également les mérites du dévoué caissier auquel il adressa de sincères félicitations. Les membres sortants des 2 comités furent réélus et à la place de M. *Pochon*, père, l'assemblée nomma son fils M. *Pochon Albert*.

La liste des tractanda et la partie administrative terminée, M. *Heuberger*, directeur de l'Office de révision de l'Union, apporta les félicitations de la Centrale des Caisses Raiffeisen suisses. Il célèbre les 3 dates suivantes :

- 30 ans d'activité de la Caisse ;
- 30 ans de fonctions de M. *Golay*, comme caissier ;
- 50 ans écoulés depuis la mort de F. G. Raiffeisen.

Il décrit Raiffeisen comme pionnier d'une grande œuvre sociale et du mouvement

coopératif le plus important du monde, comme champion de l'« aide à soi-même » et comme bienfaiteur de la classe rurale. Vers 1890, son idée a pénétré dans notre pays et s'y est développée de façon réjouissante. La Suisse compte aujourd'hui 645 Caisses avec près de 390 millions de dépôts. Une des plus fortes et des plus prospères est celle de Molondin qui se distingue par son excellente discipline et sa fidélité aux principes qui sont à la base de ces organisations rurales de crédit. Comme témoignage de sympathie, le conférencier remet à la Caisse de la part de l'Union le diplôme pour 30 ans de sociétariat fidèle et services rendus à la cause raiffeiseniste. M. *Heuberger* fait ressortir les avantages procurés par la Caisse dans la paroisse et qu'il estime à 200.000 francs au bas mot. Cette bienfaisante activité est due à l'intelligente collaboration de la population et surtout aussi à l'excellente administration de la part du caissier, que sa compétence et son dévouement ont élevé en 1921 au comité central de l'Union suisse et en 1928 à la présidence de la Fédération vaudoise. En terminant, M. *Heuberger*, remit à M. *Golay* une lettre de félicitations et un petit cadeau, lui exprimant ainsi l'affection et l'estime de la communauté raiffeiseniste suisse.

Interprétant à son tour les sentiments de gratitude et d'estime des sociétaires, le président remit également à M. *Golay* un témoignage tangible de la reconnaissance de la Caisse.

M. *Viennet* expose encore en quelques mots, combien délicate est parfois la tâche des dirigeants et il déclare qu'il n'y a pour ces derniers qu'une seule bonne ligne de conduite à suivre, celle que tracent les principes raiffeisenistes éprouvés dont 17 ans de collaboration au comité lui ont fait apprécier la haute valeur.

Visiblement ému par tous ces compliments et ces marques de sympathie auxquels il ne s'attendait pas dans sa modestie, M. *Golay* remercie. Cet homme, dont l'existence a été un continuel dévouement à la chose publique, rendit hommage à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'œuvre dont il est heureux et fier d'avoir pu être le serviteur. Il remercie Dieu de lui avoir donné la force de faire son devoir. La meilleure des récompenses sera toujours pour lui de sentir une bonne collaboration entre les sociétaires et de voir encore venir à la Caisse tous ceux qui s'en tiennent toujours éloignés.

On entend encore la lecture d'un charmant récit inédit relatant la venue de la Caisse Raiffeisen dans la famille *Golay*. Puis le président clôt la séance qui fut corcée également par une bonne collation à la mode vaudoise.

Cette belle manifestation laissera certainement à tous les participants un excellent souvenir.

PUIDOUX-CHEXBRES (Vaud).

Le dimanche 20 février, cette Caisse a commémoré le 25^{me} anniversaire de sa fondation par une modeste mais belle et digne manifestation.

Il est 15 h. 30 lorsque M. *Louis Chevalley*, président, déclare la séance ouverte en adressant un cordial salut de bienvenue à une assistance de plus de 100 personnes. Il invite l'assemblée à se lever pour hono-

rer la mémoire de M. H. *Bovy*, membre du comité de direction, décédé l'automne dernier.

Le premier acte de la manifestation est constitué par l'assemblée administrative ordinaire.

Après la constitution du Bureau de l'assemblée et après la lecture du procès-verbal, M. A. *Simonin*, caissier, explique et commente les comptes et le bilan qui avaient été imprimés comme d'ordinaire et remis à chaque sociétaire avec la convocation à l'assemblée.

Le chiffre d'affaires de 1937 est de plus de 3 millions de francs. Le bilan atteint la somme de Fr. 1.334.915,25. Le bénéfice a été de 3400 francs et les réserves se montent à Fr. 50.148.—

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté par M. J. *Chappuis*, président. Ce rapport se plait à constater la bonne administration du caissier et du comité et conclut à l'adoption des comptes avec décharge et remerciements aux organes responsables. M. *Chappuis* rompt une lance en faveur de l'ordre dans les affaires qui est nécessaire chez les particuliers comme dans les affaires publiques.

L'assemblée, à l'unanimité, adopte ensuite les comptes et les conclusions du Conseil. Puis elle procède aux élections et appelle M. *Samuel Chevalley* à faire partie du comité de direction et M. *Th. Chevalley* à siéger au Conseil de surveillance.

Après un court entr'acte au cours duquel la Caisse fit servir une savoureuse collation fort appréciée de tous, on passe au second acte de la manifestation c'est-à-dire à la commémoration du 25^{me} anniversaire de la fondation de la Caisse.

M. *Simonin*, caissier, fait un excellent petit exposé historique. Il signale qu'en 1912 se manifestait déjà la nécessité de l'association coopérative. Il eut le privilège de donner au sein du syndicat agricole une conférence sur la Caisse Raiffeisen dont on commençait à parler dans le canton. Le 8 décembre 1912, 27 adhérents, dont une dame, s'inscrivirent comme membres fondateurs ; en 1921 on comptait 100 sociétaires et 142 aujourd'hui. Les premières affaires se traitèrent dans une cuisine inoccupée puis dans les combles du collège de Publoz. Les dépôts confiés étaient au début de 17.000 aujourd'hui de Fr. 1.270.000.— et les réserves atteignent Fr. 50.000.— Magnifiques résultats ! M. *Simonin* rend un hommage tout particulier à la prudence des dirigeants. En travaillant sous la devise « L'ARGENT DU VILLAGE AU VILLAGE » la Caisse a contribué puissamment au progrès économique et social des deux villages.

M. *Louis Chevalley*, président dès le début, fait ensuite part de quelques observations et expériences qu'il a faites au cours de ce quart de siècle riche en perturbations de toutes sortes. L'octroi des crédits en particulier se révèle toujours une tâche délicate. Le comité est toujours parti du principe que seul est utile un crédit bien conditionné. Aussi, comme dans la parabole, le crédit a-t-il toujours été distribué à chacun selon ses capacités et selon ses talents. M. *Chevalley* rend hommage au travail consciencieux du caissier, M. A. *Simonin*, et aux applaudissements de l'auditoire, il lui remet en témoignage de reconnaissance une pièce d'argenterie dédiée.

Un membre fondateur, *M. Conne*, notaire, montre ensuite ce qu'a été pour la contrée l'activité de la Caisse et de ses dirigeants. Les résultats ont été féconds tant au point de vue moral qu'au point de vue économique. La Caisse a rendu surtout d'immenses services par la sage distribution et un bon contrôle du crédit cautionné qui, au point de vue social, joue un si grand rôle dans nos campagnes.

M. H. Serex, secrétaire-adj. de l'Union suisse, apporta ensuite à la Caisse les félicitations et les vœux du Bureau central qui avait tenu à s'associer aussi à cette fête jubilaire. Après avoir fait un tour d'horizon et parlé de Raiffeisen et de son œuvre, *M. Serex* met aussi en relief l'action heureuse déployée par la Caisse et les magnifiques résultats obtenus. Il rend hommage au Comité composé de *M. Louis Chevalley*, *M. Félix Grandchamp* et *M. Henri Bovy* qui a été pendant 25 ans à la brèche sans aucun changement, fait unique dans les annales du raiffeisenisme vaudois. Le dévoué et toujours jovial caissier, *M. Simonin*, qui gère la Caisse aussi dès ses débuts, s'est acquis également de grands mérites et il a servi utilement la cause comme membre du comité cantonal. En terminant, *M. Serex* remet à la Caisse, au nom de la Direction de l'Union, le diplôme pour 25 ans de sociétariat fidèle et pour les services rendus à la cause raiffeiseniste.

Après un dernier verre de l'amitié, les sociétaires se séparèrent enchantés de cette belle réunion qui doit son succès pour une bonne part à son excellente organisation.

Et maintenant en route pour une nouvelle étape sur la voie droite tracée par les statuts...

BALLENS (Vaud).

L'assemblée générale de notre Caisse de Crédit mutuel a eu lieu le samedi 29 janvier à la salle communale. Presque tous les membres étaient présents.

M. Henri Oppeliger, président du Comité de direction ouvre la séance en adressant un bel hommage aux trois membres fondateurs décédés au cours de l'exercice 1937, *MM. Octave Roch père*, *Arthur Monod père* et *Léopold Coeytaux*. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

M. le président a présenté ensuite le rapport du Comité de direction.

M. Ernest Mayor, secrétaire du Conseil de surveillance a donné lecture du rapport de ce Conseil.

Le caissier *M. Philippe Viallon-Rochat* a donné connaissance des comptes au 31 décembre 1937, clôture du 24^e exercice de notre Caisse. Le chiffre du bilan ascende à Fr. 670.627,05. Le roulement de Caisse a été de Fr. 2.132.500,85. Le bénéfice net est de Fr. 1.595,65 portant le fonds de réserve officiel à Fr. 35.082,20. Ces résultats obtenus dans un village essentiellement agricole de 400 habitants à peine sont certainement magnifiques et la Caisse est devenue un élément prépondérant de sécurité, de développement et de la prospérité de notre commune.

Il a été procédé ensuite à l'élection des séries sortantes du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier.

Tous les membres sortants sont réélus à la presque unanimité et le caissier est con-

firmé pour deux ans dans ses fonctions par acclamations.

A l'issue de l'assemblée, la collation traditionnelle a été offerte, et chacun est rentré enchanté de sa soirée.

V.

SORENS (Fribourg).

† François ROMANENS

Vieille de 14 ans, la Caisse Raiffeisen de Sorens vient de perdre son premier président du Comité de direction, *M. François Romanens*. C'était une figure des plus sympathiques, enjolivée par une barbe qui lui donnait un air d'homme de lois.

Comme c'était autrefois la coutume en Gruyère, François partit pour la France, à 23 ans. Il est d'abord vacher près de Troye; puis aide chez un grand commerçant de la ville qui, pour récompenser ses services, lui favorise l'entrée à la Cathédrale de Troye en qualité de sacristain. 6 ans plus tard on le trouve employé dans la Maison Ody, commerce de bois à Genève. Avec la protection de ses patrons, il obtient le poste de concierge au Château de St-Loup, où Mgr Mermillod venait de Ferney-Voltaire, dire la messe.

De Genève, Romanens vient exercer le métier de laitier à La Verrerie, au Châtelard, puis à Epagny. Enfin il rentre dans son village natal où il achète un domaine. Ses qualités lui valent le poste d'huissier de la Justice de Paix de Vuippens qu'il garde durant 25 ans, soit jusqu'en 1934.

Il avait été élu président de notre Caisse lors de sa fondation, en mai 1924. Il fut toujours un président courtois, judicieux et dévoué. Sous le poids des infirmités naissantes il céda la présidence à des forces plus jeunes, en 1932, et resta au sein du Comité jusqu'en 1933 où son fils lui succéda.

J. T.

SURPIERRE (Fribourg).

La Caisse Raiffeisen de Surpierre est entrée dans sa trente-deuxième année; elle fut la centième inscrite dans l'Union Suisse. Ses membres au nombre de 101 — trois de plus qu'en 1936 — ont eu leur assemblée générale pour l'approbation des comptes et du bilan du dernier exercice de leur établissement financier. Malgré le temps pluvieux et les mauvais chemins, ils s'y trouvèrent aussi nombreux que par le passé; c'est qu'ils sont justement fiers de leur Caisse Raiffeisen en plein épanouissement, plus forte que jamais pour remplir le beau rôle économique, social, même religieux qui lui est dévolu selon les statuts qu'elle s'est donnés. La séance ouverte, sous la présidence de *M. Ernest Thierrin*, en lieu et place de *M. Placide Thierrin*, empêché, s'est déroulée selon le rythme accoutumé: lecture des rapports des présidents du Comité de Direction et du Conseil de surveillance. Succincts et clairs, ces rapports intéressèrent les auditeurs. Ils y apprirent comment la Caisse avait été gérée au cours de l'année 1937, le nombre des prêts consentis, divers événements financiers avec leurs répercussions, quel fut le résultat de la révision de la Caisse faite à l'improviste par *M. Bücheler*, délégué de l'Union, et d'autres faits qui mettaient en lumière l'activité et du Comité et du Conseil. A son tour, le caissier *M. le chanoine Charrière*, commenta les chiffres inscrits aux diffé-

rents postes des comptes et du bilan. Il montre que le chiffre d'affaires avait été de Fr. 602.770.— pour l'année 1937; il explique certaines rentrées et certaines dépenses qui demandaient des éclaircissements pour leur légitimation. Il ne manqua pas de souligner combien les dépenses inscrites au compte de profits et pertes avaient été minimes. Le bénéfice net de l'exercice de Fr. 2057,30 parut à tous normal; il a grossi le fonds de réserve pour le faire monter à la somme de Fr. 48.351,90. Le bilan arrêta l'attention de l'assemblée. Le caissier crût opportun de démontrer comment les Fr. 681.558,45 étaient assurés par des obligations de tout repos et par des comptes courants dont plus de 20 sont garantis par des hypothèques en premier rang pour la valeur de Fr. 306.000.—. Ce bilan balance par Fr. 776.739,05.

Comme ses consœurs de la Suisse romande et alémanique, la Caisse Raiffeisen de Surpierre travaille avec de l'argent du paysan pour le paysan sans intermédiaire coûteux. Son fonds de réserve important, son administration gratuite, des clients stables, lui permettent de fixer des taux débiteurs et créanciers des plus avantageux; en particulier ses taux créanciers sont supérieurs à ceux des grandes banques qui regorgent de fonds étrangers. On peut le constater, elle est un facteur puissant de prospérité au sein d'une population laborieuse, économe, avisée. Daigne la Divine Providence lui ménager de longues, très longues années d'existence et de saine activité. Ayant à sa tête des hommes de cœur, de dévouement et d'intelligence elle ne faillira pas, elle remplira toujours son noble rôle économique et social, pour le plus grand avantage de ses sociétaires et pour ses clients fidèles!

ECUVILLENS (Fribourg).

Sous la présidence de *M. E. Galley* syndic s'est tenue le 30 janvier l'assemblée annuelle de la Caisse de crédit d'Ecuvillens. Ayant reçu auparavant le rapport imprimé de l'exercice 1937 chaque sociétaire put suivre ainsi avec facilité les explications données par *M. le Curé Schneuwly*, le dévoué caissier. Le bilan atteint le chiffre de Fr. 247.982,95, le roulement a été de Fr. 292.313,55, le bénéfice fut modeste: Fr. 714,10.

Dès le 1^{er} janvier 38, les taux débiteurs subissent une baisse générale de ¼%.

M. Biolley, secrétaire du comité de direction, communiqua à l'assemblée ses impressions sur la marche de la Caisse; il démontra les services qu'elle peut et doit rendre dans la paroisse. Il demanda de chacun l'esprit de compréhension, la franchise et la solidarité. En signalant que trop de personnes encore favorisent d'autres établissements de crédit, il releva que la Caisse Raiffeisen leur offre en toute sécurité des taux avantageux en servant en même temps l'économie locale.

Après avoir dit la grande responsabilité des comités et la prudence dont ces derniers doivent faire preuve dans l'octroi des crédits, le secrétaire rappela à certains débiteurs la nécessité d'effectuer avec ponctualité le paiement de leurs intérêts et amortissements. *M. Biolley* fit remarquer aussi avec combien plus de facilité le jeune homme sérieux obtiendra des dirigeants de la Caisse

un prêt lorsqu'il voudra s'établir si durant les années précédentes, il a versé sur son carnet d'épargne des montants modestes mais réguliers qui seront une garantie matérielle autant que morale et établiront d'ores et déjà la réputation solide de l'homme laborieux et économe. En insistant encore une fois sur l'union des bonnes volontés et des efforts pour la prospérité et la force de la Caisse Raiffeisen, M. Biolley a terminé son exposé en rappelant la devise des Greffons: Dieu nous aide; aidons-nous.

La belle assemblée se termina par les remerciements chaleureux de M. le juge de paix *Chavaillaz*, président du conseil de surveillance, à l'adresse du caissier, du comité de direction et de tous ceux qui contribuent à la bonne marche de la caisse locale. X.

PROGENS (Fribourg).

Le 1er mars 1936 était fondée à Progens la benjamine des Caisses Raiffeisen du canton de Fribourg. Dix sociétaires en furent les membres fondateurs. Voyant les résultats obtenus partout par les Caisses de Crédit Mutuel et particulièrement les services que ces institutions rendaient aux populations rurales ils n'hésitèrent pas à en doter notre village. Il eut pu sembler chimérique et hasardeux de fonder une Caisse Raiffeisen dans une localité qui compte à peine 250 habitants, mais sans se laisser arrêter par les difficultés, les fondateurs allèrent de l'avant, confiant dans l'avenir.

Les événements devaient leur donner raison. Durant les 2 premières années d'activité 4 nouveaux membres venaient grossir leurs rangs. Et le 6 février dernier 11 d'entre eux (les autres sociétaires s'étaient fait excuser) se retrouvaient à la salle paroissiale pour la reddition des comptes.

Présidée par *M. Pierre Gobet*, président du Comité de direction, cette assemblée générale montra les résultats excellents obtenus durant le deuxième exercice de notre Caisse. Le bilan au 31 décembre 1937 s'élève à Fr. 23.387.—, presque le double de l'année précédente (Fr. 12.023.—). Les comptes d'épargne accusent Fr. 16.000.— répartis sur 41 carnets. 3 obligations ont été émises pour une somme de Fr. 4600.—. Le compte des débiteurs signale 12 postes de prêts pour la somme de Fr. 20.145.—. Il est vrai qu'une bonne partie de cet argent est placée à compte à terme à l'Union, mais plusieurs sociétaires profitent des conditions avantageuses que leur procure leur Caisse Raiffeisen.

Le mouvement général ascende à 102.455 francs, résultat obtenu en 323 opérations.

Les présidents des deux comités, ainsi que le caissier ont signalé dans leurs rapports avec une très grande satisfaction la ponctualité exemplaire des débiteurs. Les intérêts et les amortissements sont payés exactement le jour de leur échéance ou au plus tard 2 ou 3 jours après. Le caissier insiste pour que cette bonne habitude se continue et que les sociétaires apportent autant que possible la même ponctualité envers tous les autres créanciers.

Pour prolonger les résultats de cette bienfaisante et fructueuse assemblée générale le Comité de direction a fait distribuer dans tous les ménages de la localité avec un compte rendu des comptes annuels une circulaire où nous lisons notamment: «No-

tre but en créant la Caisse Raiffeisen de Progens était de développer l'esprit d'épargne parmi nos enfants et notre jeunesse. La Caisse d'épargne accuse un bilan de plus de Fr. 16.000.— répartis sur 41 carnets. Un grand progrès peut encore être réalisé, en particulier chez les enfants, au moyen des timbres d'épargne que nous avons lancés l'an dernier. Chacun de nos jeunes devrait avoir son carnet, car favoriser l'épargne parmi les enfants, c'est favoriser leur établissement, et, au moment du mariage, c'est alléger le budget des parents».

La Caisse Raiffeisen de Progens est en bonne voie. Nul doute que les exercices suivants ne viennent encore fortifier ses positions et lui permettre de rendre dans le sympathique village de la Veveyse les services que tous sont en droit d'attendre d'une institution de crédit mutuel.

COFFRANE (Neuchâtel).

2me assemblée générale ordinaire, le 26 janvier 1938, au collège.

Deux ans, deux mois et deux jours, c'est le temps qui s'est écoulé entre la fondation de notre Caisse et la seconde assemblée annuelle que ses membres ont tenue le 26 janvier dernier; mais, en ce court laps de temps, que de changements! Le 24 novembre 1935, conseillés par *M. Heuberger* mais un peu effrayés de notre audace, nous adoptions le chiffre de 200.000 fr. comme montant total des sommes que le Comité de direction serait autorisé à recevoir en dépôt; l'autre soir, nos sociétaires remplaçaient sans sourciller par le demi-million ce chiffre qui avait été, presque sans qu'on s'en aperçut, dépassé de Fr. 38.200 à la fin de l'exercice.

Ce fait est significatif. A lui seul, il suffit à rendre compte du développement pris par notre Caisse; et s'il n'impressionne pas les raiffeisenistes expérimentés qui lisent le «*Messager*», il n'en est pas allé de même pour les membres d'une jeune Caisse comme la nôtre. Il nous causa une émotion d'autant plus vive que tous les chiffres des comptes ont révélé des augmentations de la même importance; les dépôts d'épargne, répartis sur 171 livrets au lieu de 85 l'an passé, sont montés à tel moment de l'année à 143.805 fr. doublant ainsi en nombre et en valeur; les obligations, doublant aussi en nombre, ont triplé en valeur, malgré que nous ayons été obligés d'en abaisser par trois fois le taux d'intérêt; quant au roulement, il a passé du quart aux trois quarts de million; et si le bénéfice de ce second exercice a été modeste, il a suffi néanmoins, grâce au désintéressement de notre caissier, pour amortir entièrement nos frais d'établissement et réduire à l'inventaire à un franc notre mobilier, pour servir un intérêt de 4 % aux parts sociales, et pour verser 173,40 fr. au fonds de réserve.

Au 31 décembre la somme du bilan s'élevait à Fr. 238.200.—. 1002 opérations ont été traitées en 1937 pour une somme totale de Fr. 772.402.—.

En résumé, quoique les baisses successives du loyer de l'argent n'aient pas facilité la tâche aux débutants que nous sommes et qu'il nous faille attendre un an encore avant d'être reconnus comme établissements hypothécaire, nous pouvons aller

de l'avant avec confiance et considérer que la seconde assemblée ordinaire de notre Caisse marquera une date heureuse de notre histoire. R.

VERNAYAZ (Valais).

Au nom de la Caisse Raiffeisen de Vernayaz, j'ai le douloureux devoir de rendre ici un dernier hommage et de dire un dernier adieu à *Denis Claivaz* président du Comité de Direction de notre Caisse, que la mort vient de ravir si brusquement à l'affection des siens, à l'estime et au respect de ses collègues et collaborateurs.

Denis Claivaz, âgé de 49 ans, a été emporté en quelques jours par une terrible maladie, courageusement et chrétiennement supportée. C'est avec une profonde émotion, que nous nous trouvions vendredi 11 février devant le cercueil d'un ami qui comptait parmi nos plus fidèles et dévoués pionniers de la cause Raiffeiseniste à Vernayaz, et dont les conseils éclairés nous feront certainement souvent défaut dans l'avenir.

Président pendant 11 ans, Claivaz par son dévouement désintéressé, a su donner à notre Caisse le regain d'activité qui lui était nécessaire pour son développement, et c'est à lui que nous devons la situation florissante dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle.

Nous perdons en lui un ami fidèle et sincère, un bon administrateur. Ce départ prématuré nous a plongé dans une telle consternation que maintenant encore nous avons peine à nous faire à la fatale réalité.

A sa famille, et tout particulièrement à son épouse éplorée, à ses 8 petits enfants, nous présentons l'hommage de nos condoléances émues et sincères.

Que Dieu préserve sa famille et récompense ce fidèle serviteur. D. C.

A l'occasion du 50me anniversaire de la mort du promoteur des coopératives de crédit lisez

F. G. RAIFFEISEN

Sa vie et son œuvre

par le Dr. F. J. Stadelmann,

Traduction de A. Montavon, curé.

La seule étude complète publiée en français de la vie et de l'œuvre du grand philanthrope.

En vente au prix de Fr. 1.— au Bureau de l'Union.

NOTICE

Vu l'abondance des matières, un certain nombre de comptes-rendus des assemblées générales ont dû être renvoyés au prochain numéro.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne.